

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010**

**QUESTIONS AU CONSEIL
au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES**

1. Agenda 21.

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES avait proposé que notre commune s'implique dans l'Agenda 21 du Département : quelle est la position de la majorité à ce sujet ?

Réponse :

Les préoccupations environnementales sont aujourd'hui, plus qu'hier, une constante dans la réflexion des élus. Ainsi, tout nouveau projet, que ce soit pour une construction ou un aménagement particulier, est dorénavant assorti d'une analyse environnementale. Qui plus est, la notion de développement durable est exigée de manière quasi-systématique par les partenaires de la Collectivité, qui en font une condition incontournable pour l'octroi de subventions.

De manière générale on ne peut pas revendiquer un cadre environnemental privilégié sans s'inscrire soi-même dans une démarche visant à sa protection. Les orientations du SCoT comme celles du PLU vont d'ailleurs dans le sens d'une maîtrise raisonnée dans le développement de notre territoire, placée sous l'égide du Développement Durable.

En ce sens, la Commune s'implique - au-delà des mots - dans l'Agenda 21 du Département.

A titre d'exemple,

- toutes les constructions réalisées depuis quelques années, tant par la Communauté que par la Ville, sont labellisées HQE,
- les projets de réfection de l'éclairage public, à l'instar de celui de la rue Salvador Allende, sont toujours associés à une réduction de consommation.

2. Aire d'accueil des gens du voyage.

Concernant le projet d'installation de l'aire d'accueil des gens du voyage, peut-on espérer obtenir des subventions lorsque notre commune aura pris ses décisions dans ce domaine ?

Réponse :

Les objectifs annoncés dans le Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage sont loin d'être atteints... Pour autant, l'Etat a clos son plan d'aide financière pour la réalisation de ces aires. Restent possibles les concours financiers de la Région et du Département qu'il nous faudra solliciter.

3. Entretien des chaussées et viabilité hivernale.

- *La période hivernale vient à peine de débuter que nous voyons déjà se multiplier les "nids de poule" dans la chaussée. Est-il possible de reboucher les plus dangereux sans attendre pour sécuriser les déplacements ?*
- *L'acquisition d'une lame de déneigement évoquée dans "Vivre à Etréchy" s'ajoute-t-elle à l'existante ? Si oui, ces deux équipements fonctionneront-ils en même temps ?*
- *Quelles sont les modalités d'utilisation des équipements avec les communes de notre Communauté ?*

Réponse :

La rigueur des frimas se traduit chaque année par une dégradation plus ou moins importante des chaussées, avec notamment l'apparition de nids de poule. Ceux-ci sont répertoriés, et il est évident que des interventions de rebouchage, même temporaire, seront organisées pour sécuriser les déplacements. Ces rebouchage sont effectués, chaque fois que cela est possible, par les Services Techniques de la Ville, avec de l'enrobé à froid.

Concernant la lame de déneigement, et comme évoqué en Commission Travaux lors d'un point sur le dispositif mis en place pour le déneigement, il ne s'agit pas d'une nouvelle acquisition, mais de la remise en état de l'ancienne pour s'assurer de son utilisation en tant que de besoin, ce qui n'était pas le cas jusqu'à lors.

S'agissant des modalités d'utilisation des équipements avec les communes de la Communauté, il n'y a pas encore eu d'accord pour en établir. Pour les interventions hivernales, chaque commune agit selon

ses moyens, sachant que les délais d'intervention sont toujours extrêmement réduits, l'urgence est partout en même temps, l'efficacité passe donc par la mobilisation des moyens disponibles dans chacune des communes....

4. Rue des Chênes rouges.

Où en sont les procédures concernant les atteintes au site classé de la Vallée de la Juine (notamment, mais pas exclusivement, rue des Chênes rouges à côté de la Ferme du Vintué) ? Ne serait-il pas opportun de demander la remise en état des parcelles concernées ? Existe-t-il des solutions alternatives, et si oui, lesquelles et à quelle échéance ?

Réponse :

Sur le plan judiciaire, la plainte déposée par la DIREN suit son cours.

Sur le plan administratif, le Préfet de l'Essonne a reçu l'Aménageur et son Conseil dans le courant du mois d'août dernier. Puis, une lettre a été envoyée courant septembre par le Préfet à l'Aménageur pour l'enjoindre à remettre les lieux en état. Puisque cette atteinte à l'environnement touche des terrains situés en site classé, il appartient à l'Etat, dans le cadre de ses prérogatives, de suivre ce dossier et de demander cette remise en état. La Commune n'a pas de compétence particulière pour ce faire, si ce n'est de porter l'affaire devant le Parquet. Mais cela a déjà été fait par la DIREN...

Etréchy ensemble et solidaires